



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUVILLE

AVIS PUBLIC

Modification de l'heure de début des séances du conseil de la MRC de Rouville

AVIS est donné à la population de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rouville, par la soussignée, directrice du greffe et des services administratifs, que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le mercredi 15 avril 2026 à 19 h, au 500, rue Desjardins à Marieville, le conseil a adopté une résolution modifiant l'heure des séances ordinaires.

Ainsi, **les séances ordinaires du conseil se tiendront dorénavant à 18 h, plutôt qu'à 19 h.** Cette modification entrera en vigueur **à compter de la séance du 20 mai 2026.** Les séances continueront d'avoir lieu à l'endroit habituel, soit au **500, rue Desjardins à Marieville, dans la salle du conseil.**

DONNÉ à Marieville ce 21^e jour du mois d'avril 2026.

Andréane Gravel
Directrice du greffe et des services administratifs
Municipalité régionale de comté de Rouville